

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15145

présenté par
Mme Obono

ARTICLE 55

Cet alinéa est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Cet amendement de suppression s'inscrit dans la logique de l'amendement précédent, et réaffirme que le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à la mise en place d'une règle d'or et d'un pilotage financier du régime universel tel que définis par le Gouvernement.

La délibération prise par le conseil d'administration de la caisse nationale de retraite universelle n'a qu'un seul objectif, celui de diminuer les pensions pour faire des économies. Quand on sait avec quel enthousiasme ce Gouvernement cherche à vendre nos aéroports, on a du mal à vouloir le suivre quand il nous parle d'économies, qui plus est sur le dos de nos retraités. Avec votre majorité, l'austérité, c'est toujours pour les plus pauvres.

Il s'agit bien ici d'un choix de société et loin de vouloir le masquer comme le fait le Gouvernement, le groupe de la France insoumise l'expose clairement par un refus de la logique libérale et destructrice.